

Projet Learning factories « Sécurisation du financement »

Extrait de délibération

Conseil d'Administration – 25 mars 2021

n°CA.2021-011

Vu le décret n°2012-1223 du 2 novembre 2012 relatif à l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers, modifié,

Vu la délibération CA.2021-008 du Conseil d'Administration du 11 février 2021,

Sur rapport du Directeur Général,

Le Conseil d'Administration de l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers donne son accord pour la sécurisation des financements du projet Learning Factories selon les termes suivants :

Le projet des Learning Factories évolutives nécessite des financements complémentaires à ceux actuels de l'établissement. Ces financements qui pourraient venir des diverses parties, entreprises, collectivités, alumnis, élèves, devront pouvoir être clairement identifiés et suivis dans le temps afin de s'assurer que chaque euros collecté sera exclusivement consacré au projet et par-delà, à l'amélioration de la formation.

La solution retenue doit permettre aux parties prenantes de valider les projets proposés en fonction de la contribution de chacune des parties au financement. Une action devra être engagée pour identifier une solution qui convienne pour couvrir ces exigences.

Nombre d'inscrits :	30
Nombre de votants :	30
Voix pour :	25
Voix contre :	00
Abstention :	05

La délibération est adoptée.

Fait à Paris, le 25 mars 2021

En deux exemplaires

Le Président du Conseil d'Administration,

Thierry METAIS

